Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-215600602-20251218-2025121805-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE LES FOUGERETS

Séance du jeudi 18 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 18 décembre à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS Yannick.

Date de convocation du Conseil Municipal le 14 décembre 2025.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15

Absent(e)s excusé(e)s : Karine LORGEOUX, Marie-Pierre CLAINCHARD, Gaëtan JAMET, Véronique LHOMME

Pouvoirs : Karine LORGEOUX donne pouvoir à Elise REGENT, Marie-Pierre CLAINCHARD donne pouvoir à Béatrice BAGOT, Gaëtan JAMET donne pouvoir à Gwénolé DANILO, Véronique LHOMME donne pouvoir à Yves CHOTARD

Secrétaire de séance : Béatrice BAGOT

2025-12-18-05 Interventions musicales en milieu scolaire pour l'année 2025-2026 Annexe 1

Depuis plusieurs années, l'école de la commune bénéficie d'interventions musicales en milieu scolaire, réalisées par un musicien intervenant du Conservatoire de Musique de Redon Agglomération, Le 7.
Cette prestation est financée à 50% par Redon agglomération. En contrepartie, la commune s'engage à supporter la charge représentée par l'emploi d'un DUMIste à hauteur de la moitié de sa rémunération et des charges patronales afférentes. Pour l'année 2025/2026 le montant annualisé d'une heure hebdomadaire d'intervention s'élève à 2 402.08 €, soit 1 201.04 € à la charge de la commune. L'école de Les Fougerêts bénéficiant de 0H30 hebdomadaire, le coût pour la collectivité s'élève à 600.52€.
Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide le projet de convention entre Redon agglomération et la commune ;
- Accepte le reste à charge de la commune soit, pour l'année scolaire 2025/2026, 600.52€ ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Les Fougerêts, les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Yannick CHESNAIS

La secrétaire de séance,
Béatrice BAGOT

MAIRIE de LES FOUGERETS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
56 (Morbihan)